

# OMPI



WIPO/GRTKF/IC/12/4(a)

ORIGINAL : anglais

DATE : 6 décembre 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

**Douzième session**  
**Genève, 25 – 29 février 2008**

LA PROTECTION DES EXPRESSIONS CULTURELLES  
TRADITIONNELLES OU EXPRESSIONS DU FOLKLORE :

SYNTHESE

*Document établi par le Secrétariat*

### I. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) examine actuellement la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore selon deux processus interdépendants et complémentaires :

i) examen d’une liste convenue de questions concernant la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore; et

ii) examen du projet d’une série d’“objectifs et de principes révisés pour la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore” (“objectifs et principes”).

2. À sa onzième session, le comité a examiné les progrès accomplis sur les points de fond de son ordre du jour et est convenu de s'efforcer de parvenir à une plus grande convergence de vues sur les questions relevant de ses mandats précédents, notamment dans les domaines des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels, et sur les listes de questions approuvées à sa dixième session, en vue de formuler des recommandations appropriées à l'Assemblée générale. En ce qui concerne les documents sur les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore, le comité est convenu

“que le Secrétariat publierait des extraits factuels, avec mention de la source, faisant la synthèse des points de vue et des questions des membres et des observateurs sur la liste des questions examinées durant la onzième session, y compris les observations soumises par écrit en vue de la onzième session, sous réserve d'un réexamen par les États membres et les observateurs et sans préjudice de toute position prise sur ces questions; et”

“que, comme convenu à la dixième session, le document WIPO/GRTKF/IC/11/4(c) restait à l'ordre du jour sous sa forme actuelle et qu'il était pris note des observations formulées à son sujet.”

3. Conformément à ces décisions, les documents de travail sur la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore établis en vue de la douzième session du comité comprennent

i) le document WIPO/GRTKF/IC/12/4(a) : il s'agit du présent document qui constitue une brève synthèse des travaux en cours sur les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore;

ii) le document WIPO/GRTKF/IC/12/4(b) : il s'agit du texte des “extraits factuels” demandés;

iii) le document WIPO/GRTKF/IC/12/4(c) : il s'agit du texte du projet d'objectifs et de principes, qui est identique au texte diffusé aux huitième, neuvième, dixième et onzième sessions et redistribué pour référence, compte tenu de la décision selon laquelle ce document “restait à l'ordre du jour”.

4. Le document portant la cote WIPO/GRTKF/IC/11/4(a), établi en vue de la onzième session du comité, contient les observations écrites originales ayant en partie servi à l'établissement des extraits factuels. Il sera aussi distribué pour référence à la douzième session.

## II. EXTRAITS FACTUELS : PROCEDURE D'EXAMEN

5. Étant donné que ces extraits sont censés constituer une synthèse “sous réserve d'un réexamen par les États membres et les observateurs”, un premier projet d’“extraits factuels” sera préalablement publié sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse [www.wipo.int/tk](http://www.wipo.int/tk), pour un examen initial. Les observations sur ce premier projet pourront parvenir au Secrétariat de l'OMPI jusqu'au 31 janvier 2008. Le texte des extraits factuels, avec les modifications et les adjonctions nécessaires, sera ultérieurement diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/12/4(b) pour examen complémentaire de la part des États membres et des observateurs à la douzième session du comité.

## III. RAPPEL

6. Le comité a examiné de manière approfondie les options juridiques et de politique générale dans le domaine de la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore. Ses travaux reposaient sur des données d'expérience détaillées sur la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore, aux niveaux international, régional ou national, qui remontent à plusieurs décennies. Le bilan a été établi sur la base d'analyses minutieuses de mécanismes juridiques nationaux et régionaux, d'exposés d'experts sur diverses expériences nationales, d'éléments communs de la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore, d'études de cas, d'enquêtes en cours sur le cadre international juridique et de politique générale ainsi que de principes et objectifs fondamentaux de la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore ayant recueilli une certaine adhésion lors de sessions antérieures du comité. Ces travaux de base antérieurs sont consignés dans les documents suivants :

Enquêtes, rapports, questionnaires et analyses comparatives de la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore aux niveaux national, régional et international	OMPI/GRTKF/IC/2/7, WIPO/GRTKF/IC/3/10, WIPO/GRTKF/IC/4/3, WIPO/GRTKF/IC/5/3, WIPO/GRTKF/IC/5/INF/3, WIPO/GRTKF/IC/6/3, WIPO/GRTKF/IC/6/3 Add., WIPO/GRTKF/IC/7/INF/4 .
Avant-projet d'objectifs et de principes	WIPO/GRTKF/IC/7/3
Deuxième projet d'objectifs et de principes <i>(incorporant les commentaires soumis entre les septième et huitième sessions)</i>	WIPO/GRTKF/IC/8/4, WIPO/GRTKF/IC/9/4, WIPO/GRTKF/IC/10/4, WIPO/GRTKF/IC/11/4(c)
Commentaires soumis sur le deuxième projet d'objectifs et de principes	WIPO/GRTKF/IC/10/INF/2, WIPO/GRTKF/IC/10/INF/2 Add., WIPO/GRTKF/IC/10/INF/2 Add.2, WIPO/GRTKF/IC/10/INF/2 Add.3, WIPO/GRTKF/IC/10/INF/3, <i>compilés dans</i> WIPO/GRTKF/IC/11/4(b)
Options de politique générale et mécanismes juridiques <i>mettant en œuvre les objectifs et les principes</i>	WIPO/GRTKF/IC/7/4 (premier projet) WIPO/GRTKF/IC/9/INF/4 (deuxième projet)
Observations sur la liste des questions touchant à la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore	WIPO/GRTKF/IC/11/4(a)
Documents de base sur la dimension internationale	WIPO/GRTKF/IC/6/6, WIPO/GRTKF/IC/8/6, WIPO/GRTKF/IC/9/6, WIPO/GRTKF/IC/10/6, WIPO/GRTKF/IC/11/6

*7. Les États membres et les observateurs participant aux travaux du comité sont invités*

*i) à examiner le projet d'extraits factuels des observations sur les questions relatives à la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore publié sur le site Web de l'OMPI et à faire parvenir leurs observations éventuelles au Secrétariat pour le 31 janvier 2008, et*

*ii) à utiliser le présent document comme synthèse des travaux en cours sur la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore.*

[Fin du document]